

Séance du Conseil Général de SAUBRAZ
du jeudi 15 décembre 2016 à 19h00

Président : M. Raphaël Monney

Le président ouvre la séance à 19h00 en souhaitant la bienvenue à chacune et chacun.

Ordre du jour :

1. **Appel**
2. **Approbation du procès-verbal de la dernière séance**
3. **Démission/s et assermentation/s**
4. **Communications de la Municipalité et du Bureau du Conseil général**
5. **Préavis municipal n°08/2016 relatif au plafond d'endettement lié aux emprunts et aux cautionnements pour la législature 2016-2021**
6. **Préavis municipal n°09/2016 relatif au budget pour l'année 2017**
7. **Préavis municipal n°10/2016 relatif au règlement communal sur la distribution de l'eau**
8. **Rapport de la déléguée à l'ASSAGIE**
9. **Propositions individuelles et divers**

Procès-verbal de la séance du 31 octobre 2016 : ce dernier a été affiché dès 18h00 dans la salle communale et publié sur le site internet de la Commune.

1. Appel

Membres présents : 25 /40

Membres excusés : 5

Membres absents : 9

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président présente l'ordre du jour qui ne suscite aucune remarque ni question.

2. Adoption du procès-verbal de la dernière séance

Le procès-verbal de la séance du 31 octobre 2016 est adopté à l'unanimité moins 2 abstentions.

3. Démission/s et assermentation/s

Le Président procède à l'assermentation de Monsieur Nicolas Rebeaud.

L'assemblée compte désormais 26 membres présents sur 41.

4. Communications de la Municipalité et du Bureau du Conseil général

Romain Cleuet

- La main-courante sur l'escalier reliant la route de Montherod a été posée.
- L'élagage des grands arbres de Saubraz sera effectué au début de l'année 2017.
- Le déneigement par le service de la voirie communale et possible sur simple demande auprès de la Municipalité.
- Le projet de zone 30 km/h et/ou ralentissement du trafic au village est actuellement à l'étude.

Raoul Richiger

Il présente un plan montrant le tournus pour la pose du radar pédagogique sur les différentes routes communales.

Vincent Gobat

Le règlement communal sur les émoluments n'a pas pu être approuvé par le Canton. En effet, la consultation préalable par les juristes du Canton n'a pas été assez pointue. On devra le revoter.

Daniel Barbezat

Le projet de méga-STEP à Allaman a été relancé. Il s'agira à terme de traiter les micropolluants. Cela concernera Saubraz d'ici 10 à 20 ans.

5. Préavis municipal n°08/2016 relatif au plafond d'endettement lié aux emprunts et aux cautionnements pour la législature 2016-2021

Steve Paux, municipal des finances, présente le préavis municipal qui demande au Conseil général :

De fixer les valeurs suivantes pour la législature 2016-2021 :

Article 1 : plafond d'endettement lié aux emprunts CHF 3'900'000.-

Article 2 : plafond de risques pour cautionnements et autres engagements CHF 200'000.-

Félix Baiche, membre de la commission de gestion, présente le rapport de ladite commission qui conclut à l'acceptation de ce préavis tel que présenté.

La parole n'étant pas demandée, l'assemblée procède au vote à main levée.

Résultat du vote : Oui : 23 Non : 0 Abstentions : 0

La décision suivante est prise :

LE CONSEIL GENERAL DE SAUBRAZ

- **vu le préavis municipal n°08/2016,**
- **ouï le rapport de la commission de gestion et finances,**
- **considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,**

Décide

De fixer les valeurs suivantes pour la législature 2016-2021 :

Article 1 : plafond d'endettement lié aux emprunts CHF 3'900'000.-

Article 2 : plafond de risques pour cautionnements et autres engagements CHF 200'000.-.

Le Président remercie l'assemblée.

6. Préavis municipal n°09/2016 relatif au budget pour l'année 2017

Steve Paux, Municipal des finances, présente le préavis municipal qui demande au Conseil général :

D'accepter le budget 2017 tel que présenté.

Steve Paux précise que les deux grands postes de ce budget sont l'école et la facture sociale qui à eux deux représente 89,53% du budget total. Il ajoute qu'il n'y aura pas de problème de liquidités en 2017.

Un jardin du souvenir au cimetière devrait être réalisé en 2017.

Daniel Barbezat et Steve Paux ont rencontré, au Service des communes et du logement du Canton de Vaud, un représentant du Secteur financier et finances communales. Il n'y a apparemment pas de solution pour notre Commune. Mais notre situation a été prise au sérieux et représente un cas d'école.

Félix Baiche, membre de la commission de gestion, présente le rapport de ladite commission qui conclut à l'acceptation de ce préavis tel que présenté.

La parole n'étant pas demandée, l'assemblée procède au vote à mains levée :

Résultat du vote : Oui : 25 Non : 0 Abstentions : 0

La décision suivante est prise :

LE CONSEIL GENERAL DE SAUBRAZ

- **vu le préavis n° 09/2016 de la municipalité,**
- **ouï le rapport de la commission de gestion et finances,**
- **considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,**

Décide

D'accepter le budget 2017 tel que présenté.

Le Président remercie l'assemblée.

7. Préavis municipal n°10/2016 relatif au règlement communal sur la distribution de l'eau

Vincent Gobat, Municipal, présente le préavis municipal qui demande au Conseil général :

D'accepter le projet de règlement communal sur la distribution de l'eau tel que présenté.

La Municipalité doit, suivant en cela la recommandation du service cantonal compétent, soumettre l'amendement suivant concernant l'article 3 alinéa 2 de l'annexe :

La SBP est déterminée dans chaque cas par la Municipalité selon la norme ORL 514 420. La SCS correspond à la surface cadastrale du bâtiment, telle que définie au registre foncier.

Félix Baiche, membre de la commission de gestion, présente le rapport de ladite commission qui conclut comme suit :

D'accepter le préavis municipal tel que présenté.

Le Président ouvre la discussion.

Michel Conus demande si le taux d'impôt va baisser proportionnellement à la hausse de la taxe sur l'eau. Steve Paux répond que la situation financière de la Commune ne le permet malheureusement pas.

André Forster demande des précisions sur l'obligation de la Commune de fournir l'eau à tous les bâtiments. Vincent Gobat explique que cette responsabilité s'arrête au pied du bâtiment.

Nicole Huguenin demande s'il faut aussi financer la rénovation du réservoir. Vincent Gobat répond que notre réservoir n'est pas aux normes sanitaires malgré que les tests soient bons. Il a mandaté un ingénieur pour étudier la question (état du réservoir, jonction avec Gimel, respect du plan directeur pour la distribution de l'eau). Il faut améliorer, entre autres, la réserve nécessaire pour la défense incendie. Il faudra planifier tous ces travaux et pas ne rien faire.

Selon Félix Baiche, la place d'armes de Bière vole l'eau de Saubraz juste derrière Borire. Daniel Barbezat répond qu'il doit y avoir des conventions.

Vincent Gobat précise qu'il faut suivre le plan directeur qui prévoit la mise en réseau de 8 Communes qui doivent être interconnectées pour garantir la sécurité alimentaire. Il rappelle les responsabilités liées à cette question.

La parole n'étant plus demandée, on passe au vote à main levée.

Mise au vote de l'amendement suivant :

Article 3 alinéa 2 de l'annexe : La SBP est déterminée dans chaque cas par la Municipalité selon la norme ORL 514 420. La SCS correspond à la surface cadastrale du bâtiment, telle que définie au registre foncier.

Résultat du vote : oui à l'unanimité

L'amendement est accepté.

L'assemblée procède ensuite au vote à main levée sur le préavis n°10/2016 amendé :

Résultat du vote : Oui : 22 Non : 0 Abstention : 1

La décision suivante est prise :

LE CONSEIL GENERAL DE SAUBRAZ

- **Vu le préavis municipal n°10/2016**
- **Entendu le rapport de la commission de gestion et finances**

- **Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour**

Décide

D'adopter le règlement communal sur la distribution de l'eau tel que présenté et amendé.

Le Président remercie l'assemblée.

8. Rapport de la déléguée à l'ASSAGIE

Sylvie Monney procède à la lecture de son rapport.

Rapport de la déléguée de l'ASSAGIE du 15 décembre 2016

Tout d'abord, que veux dire ASSAGIE : Association Scolaire Aubonne Gimel Etoy. Elle a été acceptée par les conseils communaux et généraux à l'automne 2009 et installée en janvier 2010. Elle regroupe les communes suivantes : Allaman, Aubonne, Bougy-Villars, Buchillon, Etoy, Féchy, Gimel, Lavigny, Montherod, Saint-Livres, Saubraz pour le primaire et le secondaire, et les communes d'Essertines-sur-Rolle et Saint-Oyens uniquement pour le primaire.

Elle fonctionne comme une commune avec un Comité de direction (Codir) organe exécutif et un conseil intercommunal organe législatif. Elle se réunit 2 fois par année.

L'ASSAGIE a pour but de pourvoir aux besoins de la scolarité obligatoire à la charge des communes pour les degrés enfantin, primaire et secondaire, des enfants domiciliés sur le territoire des communes associées, conformément aux dispositions légales en la matière, notamment de la loi scolaire du 12 juin 1984 (LS) et son règlement d'application du 25 juin 1997 RLS.

Il s'agit en particulier de la mise à disposition et de la gestion des locaux et installations scolaires nécessaires à l'enseignement, ainsi que des transports scolaires, des devoirs surveillés, des cantines scolaires et de l'accueil des élèves en dehors des heures d'école.

Le conseil intercommunal se compose du président Laurent Guignard, la secrétaire Mme Carrard. Le bureau a pour but de nommer les différentes commissions.

Le 24 janvier 2011, 1^{ère} assemblée à l'Aula du Château d'Aubonne avec assermentation du CoDir Comité de direction composé de 7 membres dont 3 délégués de droit issus des communes d'Aubonne, Gimel et Etoy : Gisèle Burnet Aubonne, Ruth Lamercy Gimel, et José Manuel Fernandez Etoy. Puis 4 délégués élus : Mme Nicole Huguenin Saubraz, M. Hentsch

*Michel St-Oyen, M. Philiponna Claude Lavigny, M. Guex Patrick Allaman.
La présidente était Gisèle Burnet.*

Premier grand défi : gestion des transports et leur budget car celui-ci était énorme. Ce qui a été décidé : privilégier les transports publics pour les grandes classes et garder les transports privés pour les petits. Autre défi : connaître les flux migratoires, connaître la population pour prévoir la construction de classes.

Quelques dates importantes : en 2013 l'école de Féchy est terminée ; des modules sont installés au cœur du Chêne ; le 3 avril 2014, acceptation du budget pour la construction des Communaux II à Etoy, en octobre acceptation de la participation à l'aménagement de la bibliothèque/ludothèque pour la partie scolaire aux Communaux à Etoy ; des visites ont été organisées pour les enfants des classes de St-Oyens-Gimel-ESSERTINES. Les enfants peuvent emprunter des livres gratuitement ; en 2015, inauguration du collège Le cœur du Chêne 12 classes (classes transférées du site de Pré Baulan), ainsi qu'une UAPE et un restaurant scolaire de 300 places.

Avant dernière séance le 22 août 2016 à Etoy : renouvellement du bureau et du Codir, assermentation avec la préfète Mme Andréa Arn, élection du conseil intercommunal Mme Mirante est proposée comme candidate, celle-ci accepte et est assermentée comme présidente du Conseil Intercommunal ; Mélanie Carrard est proposée comme secrétaire et elle accepte et est aussi assermentée. En ce qui concerne le Codir, celui-ci se compose de : Mme Linder Sandra Aubonne, Mme Severin Tania Etoy, M. Laurent Guignard Gimel, M. Barbezat Daniel Saubraz, Mme Aubert Rachel Féchy, M. Tarin Jean Yves Montherod, M. Philiponna Claude Lavigny ; M. Philiponna est présenté comme président, il accepte et est élu à l'unanimité.

La dernière séance s'est déroulée le 6 octobre avec l'acceptation du budget, l'Assagie gère une bourse de 9 millions.

Futur projet : agrandissement du collège de Gimel avec malheureusement fermeture des collèges de Saubraz St-Oyens et le collège du Martinet.

Incorporation des centres des jeunes.

Création du conseil d'établissement représenté par $\frac{1}{4}$ des parents, $\frac{1}{4}$ sociétaire, $\frac{1}{4}$ corps enseignants et $\frac{1}{4}$ politique. Ce conseil s'occupe des bals de promotions et de la réflexion des places de jeux dans les cours des collèges.

9. Propositions individuelles et divers

Bernard Arnoldi rappelle le passé de la chaise d'Expo 02 qui avait été exposée dans le pavillon vaudois à Yverdon parmi les 380 chaises représentant les 380 Communes du Canton. Il demande à ce que cette chaise soit traitée avec respect puisqu'elle fait partie du patrimoine communal. André Forster soutient cette intervention et demande à ce que cette chaise soit posée ailleurs que devant la déchetterie.

Daniel Barbezat répond qu'il s'agit d'une solution provisoire. Cette chaise est à remettre si quelqu'un veut l'héberger. Les fabricants ont été questionnés et n'ont pas souhaité la reprendre. Si les Conseillers veulent qu'elle soit stockée, c'est possible. Daniel Barbezat demande ce que le Conseil général veut que l'on fasse de cette chaise. En salle de municipalité elle n'était pas visible. Il ajoute que si quelqu'un a un lien affectif avec cette chaise il peut la prendre.

Pour Bernard Arnoldi, cette chaise fait partie du patrimoine communal. Il faut garder cette chaise, l'entretenir et la rendre visible.

Pierrette Jatton Klopfenstein a quant à elle trouvé que la présence de cette chaise là où elle a été posée était une bonne idée. Il faudrait y réfléchir ultérieurement ainsi que pour le reste du patrimoine.

Denise Badel relève que le Four à pain communal a été entièrement repeint et remis à neuf par des bénévoles.

Edmée Borel donne les résultats des concours du Téléthon :

- Haricots dans la petite bouteille : il y en avait 493 haricots et le gagnant est José Gonzalez ;
- Longueur du cordage de la raquette de tennis : il y en avait 9m56 et la gagnante est Fabienne Martin.

Lors de cette manifestation, CHF 1'200.- ont été récoltés et versé au Téléthon.

Daniel Barbezat annonce les festivités de Noël à venir pour le samedi 17 décembre (visite du Père Noël, vin chaud et fournée du four à pain).

Le Président clôt la séance à 20h26, transmet ses vœux à l'assemblée et invite les participants à l'auberge communale pour la traditionnelle fondue.

Pour le Conseil général :

Le président :

Raphaël Monney

La secrétaire :

Barbara Kammermann